

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 13 avril 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Valère Huet
Mmes Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin
Absence : messieurs Denis Fortin et Patrick Simony

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-sdj. E même que monsieur Yvan Pruneau ins.mun.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #081-04-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de mars
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : enregistreur de données (Yvan) à venir
 - 9.2 : problème gel eau (facture d'un citoyen)
 - 9.3: résolution pour école (mairesse)
 - 9.4 : si achat équipement pour dégel
 - 9.5 : fosses septiques gelées (projet) ?
 - 9.6 : projet abattage réunion d'informations MRC ?
 - 9.7 : radier les comptes de taxes de succession (voir liste)
 - 9.8 : reddition de comptes Recyq-qc
 - 9.9 : relais pour la vie
 - 9.10 : actions MADA et rés. Pour projet
 - 9.11 : vente terrain (halte St-Yvon) –
 - 9.12 : projet aréna/assurances
 - 9.13 : répondre au MAMOT /TECQ 2009-2013
 - 9.14 : demande au Musée pour torpille
 - 9.15 : palette asphalte froide
- a) Maire –suppléan
- B) pression réseau
- C) camion déneigement
- D) arpentage route Côté
- E) déplacement Mont-Louis
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 082-04-15

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 9 mars 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

1. Hydro Québec : La Municipalité accepte t-elle le compteur nouvelle génération ?
2. Commission des lésions professionnelles : Pour employé 4-7
- 2 B : CSST employé # 4-7
3. Ministère Affaires Municipales : Taxe sur l'essence
4. Ministère Dévelop. Durable : Gestion matières résiduelles
5. Prélèvement des eaux : Information
6. Accusé réception sur le programme Accès logs
7. Programme Accès-Loisirs .A regarder
8. Réseau Biblio : information
9. Commission scolaire : Plan triennal
10. MMQ : infos
11. Inspection camion jaune avant le 31 Mai
12. Murray Charest , Cautionnement échéance 19-07-15
13. Musée de la Gaspésie et demande don Télé-Sourire
14. Ministère des Transports : permission occupation, terrain en face de l'aréna
15. FQM : invitation aux membres rencontre le 11 Mai de 19h00 à 21h00 Gde Vallée
16. Ecole Esdras Minville. Demande de don pour le gala méritas du 19 juin 100 \$

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mars AU 31 mars 2015

Résolution # 083-04-15

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mars de la municipalité pour un montant de 79 724.58\$. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 084-04-15

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Administration portuaire; location terrain pour année : 836.31 \$
2. Léon Joncas : Dégel de fosses : Y.Gagné; Camilien Coulombe, Cantine pêcheur, Yolande Fournier : 1 471.68 \$ + Benjamin Paquin : 390.90 \$
3. Aréo Feu : tuyau incendie : 1 549.29 \$
4. Raymond, Chabot : Deuxieme acompte vérification exercice 2014 : 4 590.00\$
5. Etendard : drapeau pompier et support : 745.04 \$
6. Groupe Altus : Mise a jour facturation : 839.90 \$
7. Premier Tech : Renouvellement contrat 6 visites mensuelles : 1 420.91 \$
8. Centre L.M : Déneigement : 1 580.91 \$ + 1897. 09\$
9. Intelisoft : achat d'une tour pour agente développement : 712.83 \$
10. Rotoflix : contrat se termine ce mois-ci
11. Martin Levesque : ceinture pour pompiers : 395.17 \$
12. G.Coulombe : Réparation lumières : 1 489.10 \$
13. Nettoyage haute pression : Dégelage de fosse : 459.90 \$
14. MRC côte de Gaspé : Formation de pompiers : 2 569.03 \$
15. TMX : Financement du projet : 574.88 \$ + 373.67 \$
16. Xérox : 1 134.65 \$
17. BPR : Projet : 1 387.05 \$ + 586.92 \$ + 171.33 \$ + 9 936.23 \$ + 2 759.59 \$ + 16 404.15 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 monsieur Pruneau est toujours en démarche afin de satisfaire les exigences du gouvernement

9.2 Résolution # 085-04-15

Gel d'eau

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a adopté un règlement portant sur l'entretien du réseau et entend le faire appliquer, donc tout gel d'eau est de responsabilité citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9-2/B Résolution # 086-04-15

Permis de fosse et licence pour les chiens

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil a adopté un règlement légiférant les demandes de permis de tout genre, que le permis de fosse septique pour le secteur (projet égout) était obligatoire (au coût de 10\$) et que tous les citoyens ont été facturés.

QUE la municipalité a également un règlement obligeant tout citoyen ayant un chien à payer la licence de 10\$ à chaque année et que c'est de la responsabilité du citoyen d'aviser lors du décès de l'animal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-3 Résolution # 087-04-15

École Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame est aux prises depuis plusieurs années avec une diminution de sa clientèle étudiante;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a essayé d'inciter les parents à inscrire leurs jeunes à l'école primaire de Cloridorme en élaborant diverses stratégies;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire se pose des questions à savoir si cette école devra fermer à plus ou moins brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre Dame est dans un état très acceptable, en effet plusieurs travaux de rénovation ont été entrepris au cours des dernières années (toiture, fenêtre etc.);

CONSIDÉRANT QUE de plus l'école Notre Dame est reconnue site environnemental, qu'un grand gymnase fut très bien aménagé;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande à la Commission Scolaire des Chics Chocs d'accueillir les jeunes du primaire de l'Estran (secteur Grande-Vallée/Cloridorme) à Cloridorme, nos jeunes fréquentant déjà l'école secondaire de Grande-Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 annulé

9.5 Résolution # 088-04-15

Problème de gel aux fosses municipales

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fosses gèlent à chaque hiver et que des vérifications ont été effectuées selon les directives de l'Ingénieur de Roche;

CONSIDÉRANT QUE ces vérifications ont prouvé que les causes énumérées par l'ingénieur nous prouvent que ce n'est pas notre cas ici (preuves à l'appui par l'inspecteur municipal);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du réseau ont coûté beaucoup d'argent aux contribuables et risquent d'en coûter encore plus si nous continuons à effectuer ces dégels et autres anomalies à chaque année;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désire rencontrer la firme Roche afin de régler les divers problèmes et ce le plus tôt possible.

QU'à défaut de quoi le conseil prendra les mesures qui s'imposent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 projet abattage MRC une rencontre avec toute la population se tiendra le 27 avril à 19h00 un avis par publisac sera acheminé aux citoyens

9-7 Résolution # 089-04-15

Radiation de comptes inactifs (successions et expropriations)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes proviennent des successions dont on ne peut récupérer les taxes, ni les vendre, que plusieurs propriétés sont restées avec des soldes suite aux expropriations du ministère des Transports du Québec et que celui-ci ne rembourse pas les taxes ce qui a pour effet de biaiser notre comptes à recevoir, qu'il en ait de même pour les expropriations du ministère de la sécurité publique transmises à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fausse le montant des taxes à recevoir et que la directrice générale en a parlé avec les comptables lors de la vérification de livres;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR
VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la
directrice générale à procéder à la
radiation des comptes suivants : VOIR
LISTE REMIS AU CONSEIL ET FAISANT
PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT PROCÈS
VERBAL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 090-04-15

Reddition de comptes/recyq-qc

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la
directrice générale à faire parvenir
les documents à nos vérificateurs
externes afin de procéder à l'audit
pour le dossier cité en rubrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 091-04-15

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les
dons suivants :

Relais pour la vie et Centre Jeunesse
50\$/chacun, Fondation Dan Gaudreau
10\$/enfant soit 160\$, Gala Méritas
Esdras 100\$, Télé Sourire télé-don
250\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-10 Résolution # 092-04-15

PIQM MADA

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme
autorise la présentation du projet
confirmant l'engagement à payer sa part
des coûts admissibles et des coûts
d'exploitation continue du projet dans
la demande d'aide financière.

QUE madame Marie Dufresne, directrice
générale, est autorisée à signer tout
document relatif à de dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9-11 Résolution # 093-04-15

Terrain halte routière St-Yvon

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal et les propriétaires de terrain ont conclu une entente de bail emphytéotique en 1999, accepté par tous, donc après discussion avec le notaire la municipalité est dans son droit de laisser le tout tel quel, donc aucun achat de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-12- Résolution # 094-04-15

Soumission aréna

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise la directrice générale à faire parvenir des soumissions à au moins deux architectes pour obtenir des plans et devis pour le nouveau projet de patinoire, et/ou inscrire sur SEAO pour clé en main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-13 Résolution # 095-04-15

Dossier # 903010- TECQ 2010-2013 lettre du 10 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme présentait au MAMOT, tel que requis, tous les documents reliés à la reddition de comptes pour la taxe d'accise 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevait une lettre (mentionnée en rubrique) à l'effet « que le contrat avec BPR, Groupe Conseil pourrait être problématique à l'égard de la gestion contractuelle » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en 1998 passait un contrat de gré à gré avec BPR Groupe Conseil pour les futurs projets de : mise aux normes de l'eau potable et assainissement des eaux usées, à cet époque il était possible d'agir de la sorte pour les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés au projet « OXYCAIR » validé par l'analyste du MAMOT, nous mentionnait et nous conseillait de prendre l'enveloppe de la TECQ afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a agit de bonne foi dans ces dossiers, que de plus un avis juridique couvrait ses démarches;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme désire mentionner au MAMOT qu'elle connaît bien les règles d'adjudication de contrats et qu'elle les respecte intégralement.

QUE la municipalité fasse parvenir une copie de la requête introductive reçue de BPR Groupe Conseil suite à l'annulation du contrat qui avait été adoptée par résolution 126-06-06.

QUE la municipalité de Cloridorme demande au MAMOT de revoir leur position concernant l'admissibilité des honoraires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-14 Résolution # 096-04-15

Rapatriment de la Torpille

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a demandé au Musée de la Gaspésie d'obtenir la torpille qui a fracassé le cap de St-Yvon en septembre 1942;

CONSIDÉRANT QU'À l'époque la réponse obtenue fut que ce serait possible mais en 2019, car à ce moment-là la torpille faisait le tour du Canada afin de souligner les 60 ans de la fin de la deuxième guerre mondiale;

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du musée, nous devons aménager un bâtiment adéquat pour conserver la torpille dans son état actuel, que la municipalité avait effectivement construit un bâtiment qui a été transformé en boutique depuis (Boutique la Torpille);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme projet de souligner de façon exceptionnel le 75^{ième} anniversaire de la guerre du St-Laurent en 2017 en commémorant l'évènement de septembre 42;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité demande au Musée de la Gaspésie de rapatrier la Torpille à St-Yvon pour nos activités prévues l'été 2017, et définitivement pour 2019.

QUE la municipalité s'engage à agrandir le bâtiment afin d'aménager un espace conforme et adéquat pouvant accueillir la torpille et les visiteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-15- Résolution # 097-04-15

Achats divers

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU les achats suivants : palette d'asphalte froide, habits de signaleur et calibration des débitmètres par Omhèga

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A- Résolution # 098-04-15

Nomination maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Marcel Mainville soit nommé maire-suppléant pour les prochains six mois.

Monsieur Mainville accepte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B- Résolution # 099-04-15

Réseau agueduc

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont connu des hausses de pression dans le réseau qui est corrigé depuis les travaux de réfection de la route 132 et le remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a fait des vérifications notamment au 741, route 132 et que tout était conforme même la pression qui était à 70 livres fixes;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET RÉSOLU :

QUE la municipalité avise le propriétaire que notre réseau est conforme aux normes, la pression est au minimum pour respecter les modalités du schéma incendie, soit 100 livres aux deux extrémités (St-Yvon et Pointe-Frégate)

QUE oui c'est normal que la pression peut monter plus haut dans les creux selon la toponymie, mais que nous n'avons reçu aucune autre plainte depuis le réajustement de la pression, par un expert en ce domaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C- Résolution # 100-04-15

Soumission rejetée/camion déneigement

Une soumission reçue : Transdiff inc.
Peterbilt 310 317.53\$

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité rejette la soumission reçue car elle ne respecte pas le budget et retourne le dépôt pour soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Résolution # 101-04-15

Arpentage route Côté et borne garage municipal

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse arpenter la route Côté par Gérard Joncas et de vérifier également si les bornes sont installées au garage municipal et si non d'en faire installer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Résolution # 102-04-15

Déplacement à Mont-Louis

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise messieurs Marcel Mainville et Yvan Pruneau à se rendre à la municipalité de Mont-Louis afin de vérifier leur camion de déneigement.

QUE suite à cette rencontre la directrice générale est autorisée à aller en soumission par SEAO pour l'achat d'un camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) demande d'une entreprise en construction pour dépôt de bardeau d'asphalte à l'éco-centre : refusé car l'éco-centre est pour les particuliers - les entrepreneurs en construction doivent passer un contrat avec la ville de Gaspé/LET

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Tout est sous contrôle, les fossés sont très bien dégagés.

11- Rapport du chef pompier

Monsieur Yvan Pruneau mentionne la dernière intervention et l'utilisation des mâchoires de vie qui sont très efficaces.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

Clôture de la séance

13-Résolution # 080-03-15

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

